

Identité du vendeur ou du prestataire

SAS Taillade
Pierre
24170
Dreissat

FACTURE N°

11

Nom et adresse du client

GAEC DU RAYGASSE
46150 Thedirac

n° TVA intracommunautaire

n° TVA intracommunautaire

LE 08/07/25

N° du bon de commande :

Désignation

Quantité

Prix unitaire H.T.

Total H.T.

1 Velle x 300€

3330

Papier Print

J P

ch n° 0000040

Date de règlement :

Date de la livraison ou de la prestation :

Mode de règlement :

Conditions d'escompte pour paiement anticipé :

Adresse de facturation (si différente) :

TOTAL H.T.

T.V.A. 5,5 %

TOTAL T.T.C.

300€

15,15€

315,15€

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).